



## REGLEMENT INTERIEUR « LES MATINEES SPORTIVES – VACANCES DE PÂQUES 2021 »

### PRESENTATION

La ville de Sainte-Anne propose aux jeunes enfants âgés de 7 à 12 ans résidant sur le territoire des matinées d'animations sportives du Lundi 29 au Vendredi 31 Mars 2021 de 8h30 à 11h30 à la plage du Bourg.

Ces matinées sportives ont pour objectif de faire découvrir et initier à des activités sportives innovantes dans un cadre ludique et convivial, sans objectif de performance.

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

**Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au vendredi 26 Mars 2021.**

Deux lieux d'inscriptions sont disponibles :

- Direction des Affaires Sportives à Valette
- Service Animation Sportive au Pôle Technologique Wilfrid OUANNA à Douville

Les horaires d'inscription du lundi au vendredi :

- 8h00 à 13h00

Les inscriptions peuvent aussi se faire par envoi des pièces par mail.

Les pièces à fournir sont : 1 photo, l'attestation d'assurance extrascolaire, 1 justificatif de domicile.

**L'inscription est définitive quand toutes les pièces sont remises au plus tard la date de fin des inscriptions.**

Pour des raisons de sécurité, les enfants non-inscrits ne seront pas acceptés.

### FONCTIONNEMENT

Les enfants sont accueillis à l'espace de jeux de la Plage du bourg (face au Poste de secours).

Les parents doivent déposer et récupérer leur enfant à ce lieu aux horaires indiqués.

### LE PROGRAMME

<i>Jours</i>	<i>Activités</i>	<i>Lieu de RDV Lieu d'activité</i>
Lundi 29 mars	- Activités nautiques et aquatiques : Kayak, Paddle géant, baignade	Plage du Bourg (face au poste de secours)
Mardi 30 mars	- Activités collectives et individuelles: Beach foot, beach volley, pétanque	
Mercredi 31 mars	- Activités innovantes : Turnball, ultimate - Activités ludiques : Jeux de plein air	

## PROTOCOLE SANITAIRE

Le lavage des mains est obligatoire dès l'arrivée sur le site ; un distributeur est prévu à cet effet.

Le port du masque est obligatoire pour toute personne âgée de 11 ans et plus (enfant, adulte, intervenant).

Une prise de température sera réalisée à l'arrivée sur le site. Les parents doivent vérifier la température de leur enfant avant le départ de la maison. En cas de fièvre (>38°C) ou de symptômes, l'enfant ne pourra être accueilli.

## ACCUEIL

A son arrivée, l'enfant doit signaler sa présence auprès d'un éducateur afin qu'il soit pris en charge.

## COLLATION et GOUTER

La collation et le goûter sont à la charge du parent.

## RELATION AVEC LA FAMILLE

La fiche d'inscription préalablement remplie par les parents sert de lien entre la famille et l'équipe d'éducateurs. Il est important que les rubriques soient dûment remplies.

- *Assurance et responsabilité, Traitements médicaux*

La ville de Sainte-Anne a contracté les assurances nécessaires à la couverture de ses responsabilités. Toutefois, chaque enfant doit détenir sa propre assurance.

Le parent aura pris soin d'informer le responsable s'il s'avère que l'enfant présente une pathologie particulière en présentant un certificat médical.

- *Blessures ou accident*

En cas de blessure sans gravité, les premiers soins seront apportés grâce à la trousse de secours présente sur le site.

En cas d'accident grave, les secours et les parents seront appelés simultanément et l'enfant sera évacué vers les urgences.

## DROIT A L'IMAGE

Il est demandé au parent de bien vouloir cocher la case d'autorisation de prise de vue de son enfant pour une utilisation éventuelle dans les supports de communication de la ville ( Site internet, réseau sociaux, brochures, etc).

## MATERIEL PERSONNEL

Chaque enfant doit venir en tenue adéquate pour pratiquer les activités (short, tee-shirt, lycra, vêtement de rechange). Les activités se déroulant sur la plage, il est fortement conseillé de mettre de la crème solaire.

Tout objet de valeur est interdit.